

Le Pigeon méthodologique

Guide de méthodologie du Pigeon Dissident

Le style bibliographique adopté par le Pigeon dissident s'inspire fortement du *Guide des références pour la rédaction juridique* de Didier Luelles et Josée Ringuette. Or, dans le texte, l'emploi de lettres supérieures^[1] est remplacé par la parenthèse. (1) Si le type de document auquel vous souhaitez vous référer n'est pas inclus dans ce document, vous référez au guide Luelles Ringuette en faisant les adaptations nécessaires (inclusion d'un lien web, référence par parenthèse).

La bibliographie prend la forme des notes de bas de page du Luelles Ringuette, c'est-à-dire que les références commencent par le prénom en minuscule suivies du nom en majuscule. L'ordre des références est dictée par l'ordre de citation des sources. Ainsi, la première source citée prendra le chiffre (1) et ainsi de suite. Lorsqu'une source est citée une seconde fois, elle n'affecte pas l'ordre des références dans la bibliographie.

De plus, si une référence indique des numéros de page (par exemple dans un article scientifique ou une monographie) et qu'elle doit être citée plusieurs fois à des pages différentes, la référence bibliographique prendra la forme numérotée prévue plus bas (voir la section « la répétition de citations »).

Si une référence se retrouve en ligne mais contient tout de même des numéros de page ou de paragraphe, il faut rajouter le numéro de page après le lien, afin d'assurer une cohérence lorsque vous citez le même texte plusieurs fois. Cela permettra au lecteur d'accéder à votre source. Le numéro de page étant l'information la plus précise quant à la recherche de votre source, le mettre à la fin du lien rend aussi la recherche plus facile pour le lecteur. Si le texte n'est accessible que par un service payant, le lien vers le service payant ne doit pas être inclus.

Monographie

Morphologie

Prénom	NOM	,	Titre	,	n° éd	,	t. n°	,	Vol. n°	,	Coll. «..»	,	vill e	,	éditeur	,	Année de publication	,	p.*
--------	-----	---	-------	---	-------	---	-------	---	---------	---	------------	---	--------	---	---------	---	----------------------	---	-----

Exemples

(6) Olivier MICHAUD. « La philosophie comme manière de vivre », *Le Devoir*, 9 janvier 2020, p. B7

(7) Joseph STIGLITZ. « Conquering the Great Divide », *Finance and development*, Automne 2020, en ligne: < <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2020/09/COVID19-and-global-inequality-joseph-stiglitz.htm> >

(8) James VINCENT. « Amazon launches Amazon Pharmacy for prescription medicine delivery », *The Verge*, 17 novembre 2020, en ligne: < <https://www.theverge.com/2020/11/17/21571091/amazon-pharmacy-store-launch-home-delivery-prescription-medication> >

Documents gouvernementaux et rapports

NOM DE L'ORGANISME	,	Titre	,	n° éd	,	t. n°	,	Vol. n°	,	Coll. «..»	,	ville	,	Éditeur ou ministère	,	Année de publication	,	p.*
Référence légale		En italique.																

*Lorsque la source est accessible en ligne, il faut ajouter à la référence bibliographique la mention « , en ligne : » suivi de l'hyperlien entre < chevrons > puis le numéro de page.

Exemples

- (1) SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF, *Le statut politique et constitutionnel du Québec : historique et évolution*, Québec, Gouvernement du Québec, 1999, en ligne : < <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/44235> >
- (2) COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA, *Droit pénal. Partie générale. Responsabilité et moyens de défense*, Document de travail 29, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1980, p. 86-96
- (3) MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA, « Formation continue des juges sur le droit relatif aux agressions sexuelles et le contexte social », Gouvernement du Canada, 25 septembre 2020, en ligne : < <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/fj-jt/index.html> >

La référence dans le texte

La note de référence (1) doit être placée juste après le point ou une virgule. Si plusieurs sources sont citées dans une phrase ou une partie de phrase, les rajouter en ordre numérique. (3)(5.1)

Lorsque la note se trouve à la fin d'une citation, l'emplacement de la note suit la variation de la ponctuation, mais se trouve toujours après le point. Ainsi, le point dans la citation d'une phrase complète introduite par deux-points sera à l'extérieur des guillemets. Le point dans une citation qui n'est pas introduite par deux-points se trouve juste après les guillemets.

Exemples

- Comme le dit un jour Jacques Parizeau : « Donne-moé donc un roteux all-dressed tit' gars. » (1)
- Dans un éditorial paru la semaine passée dans le Journal de Québec, Éric Duhaime expliquait l'importance de se battre pour « un futur vert comme la planète et rouge comme l'URSS ». (3)

La répétition de citations

Lorsqu'une source paginée est utilisée plusieurs fois, la numérotation des sources prendra une forme différente. Ainsi, si un livre est utilisé plusieurs fois, mais à des pages différentes, la première utilisation prendra la forme (N.1), la deuxième prendra la forme (N.2), la troisième prendra la forme (N.3), etc. Dans la bibliographie, la première de ces références sera complète et les autres la suivront et se résumeront à la mention *Id.* suivi d'une virgule et du numéro de page.

Exemple

(9.1) Jeremy WALDRON, *One another's equal : The basis of human equality*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 2017, p. 38

(9.2) *Id.*, p. 38

(9.3) *Id.*, p. 40

(9.4) *Id.*, p. 38

(10.1) Peter SINGER. « *Famine, Affluence, and Morality* », (1972) 1 *Philosophy and Public Affairs* (3), 229, en ligne: < https://personal.lse.ac.uk/robert49/teaching/mm/articles/Singer_1972Famine.pdf >, p. 231

(10.2) *Id.*, p. 233

(10.3) *Id.*, p. 242
